



Comment nommer un tuteur legal a mes filles au cas ou je decede

Par **junglebykenzo**, le **24/10/2010** à **00:07**

Bonjour,

Je suis maman de 3 filles mineures que j'assume seule et dont j'ai l'autorite parentale exclusive.

Comment nommer de mon vivant un tuteur legal au cas ou il m'arrive malheur avant leur majorite?

Ma mere est bien trop agee (70ans) et je n'ai pas de famille.

Je ne veux pas qu'elles retournent dans la famille de leur pere suite a agression sexuelle ce ki n'est pas rien.

Aidez moi a trouver une solution pour assurer leur futur au cas ou je ne soit plus la pour veiller sur elles.

Article 403 du Code Civil.